

Action **Aménagement**
**Aménagement intégré
 de deux bassins versants
 dans la commune de Baïdiam**

Projet **GRDR**

Programme de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles de la commune de Baïdiam (2004-2006).

Renforcement de la sécurité alimentaire et gestion durable des ressources naturelles par l'aménagement concerté des eaux de surface en milieu sahélien.

Coût et financement

Le budget

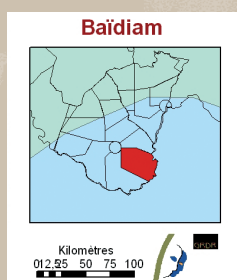
130 000 euros co-financés par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC, coopération française) en partenariat avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire de Mauritanie (CSA, Etat mauritanien) et par la commune de Baïdiam (25 %).

Objectif

- Sécurité alimentaire et préservation des ressources naturelles par la maîtrise des eaux de surface
- Sécurisation foncière des espaces aménagés par l'élaboration d'ententes foncières
- Renforcement des capacités des Instances de concertation communale dans la maîtrise d'œuvre des projets de gestion des ressources naturelles.

Zone d'intervention

- **Mauritanie**
Commune de Baïdiam



Paroles

« La faiblesse des rendements de l'agriculture et de l'élevage, due à une forte dégradation des terres cultivables (érosion, forte pression animale et prolifération des maladies du bétail), pose des problèmes en terme de sécurité alimentaire. »

M. Ibrahima Thioye, président du Comité de Développement Local sur les problèmes rencontrés au démarrage du projet.

Mots-clés

Foncier, concertation, comité de gestion, bassin versant, aménagement des eaux de surface, seuil, digue filtrante, sécurité alimentaire, régénération végétale, érosion des sols.

Aménagement Aménagement intégré de deux bassins versants dans la commune de Baïdiam

Projet GRDR

Zone d'intervention Mauritanie, Commune de Baïdiam



1 • Problématique de la zone

La commune de Baidiam dispose de réelles potentialités agricoles et sylvopastorales - c'est la région la plus arrosée de Mauritanie, avec un réseau hydrographique dense - mais son environnement est soumis à une forte dégradation. En 10 ans, les savanes ont été réduites de 50 %, les galeries forestières de 35 %, et les surfaces temporaires d'eau de 80 %. Cette dégradation se caractérise par une perte de terres par érosion incontrôlée, des ressources en voie de disparition, une baisse du niveau des nappes phréatiques.

Dans le cadre de l'accompagnement du processus de développement local, les Instances de concertation de la commune de Baidiam ont affirmé, en 2002, qu'au-delà des infrastructures de base (réalisées lors de la mise en œuvre des premiers plans d'actions prioritaires), la mobilisation des eaux de surface reste la priorité pour les populations. En 2003, la commune a ainsi confié à un bureau d'études local, avec l'appui méthodologique du GRDR, la définition d'avant-projets sommaires pour la réalisation d'un programme concerté de mobilisation des eaux de surfaces à l'échelle communale.

2 • Acteurs, partenaires techniques et financiers

La commune de Baidiam compte 9 400 habitants, bénéficiaires indirects de ce projet. Plus directement, les aménagements ont concerné 5 villages regroupant 270 familles soit 1 277 habitants.

Les instances de concertation de la commune ont assuré l'élaboration du programme (Cadre Communal de Concertation : 42 membres représentant toutes les composantes de la société : chefs de village, conseil municipal, coopératives, éleveurs, parents d'élèves, jeunes, migrants...).

Le programme a été exécuté par le Comité de Développement Local de la commune (7 personnes : chef de village, société civile, élus). Deux animateurs de développement local ont été recrutés par le Comité de Développement Local, dont un spécifiquement pour ce programme.

Le bureau d'étude local BUSEC (BUreau Sahélien d'Etudes et de Contrôle), à la demande du Comité de Développement Local, a fait les études et le diagnostic foncier. Il a aussi été chargé du suivi de l'exécution des chantiers. Il a formé des maçons locaux issus des villages, accompagnés de maçon professionnels pour exécuter les ouvrages.

Les villages construisaient les barrages (main-d'œuvre non qualifiée) et étaient chargés de la valorisation. Ce sont eux qui ont établi leurs ententes foncières avant aménagement.

Le GRDR appuyait la commune dans son organisation, l'animateur dans ses activités, le bureau d'études dans la méthodologie.

Le programme a été financé sur les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire française par le SCAC/CSA et par la commune (25 %, qui correspondent au fonctionnement du processus de développement participatif).

Objectifs spécifiques	Activités : techniques et méthodes	Résultats
Lutte contre l'érosion et mise en valeur de terres récupérées	Construction des seuils d'épandage de crue et des digues filtrantes (formation des populations aux techniques de construction) Protection d'un périmètre naturel riche en Zizyphus (clôture) Suivi agronomique et hydrologique, formation aux pratiques adaptées	4 seuils d'épandage de crue (700 m), 4 digues filtrantes (400 m) 20 Ha de zizyphus protégés, régénération du couvert végétal Comblement des ravines des oueds de 20 à 30 % Impacts visibles sur 38 Ha de terres (dépôt de limon fertile, régénération) dès la première année 12 Ha semés en décrue
Sécurisation foncière des terres récupérées	Diagnostic foncier des sites potentiels Ententes foncières avant aménagement établies par les populations et validées par les autorités	- Parcellaire des 200 Ha sous influence directe des ouvrages. Diagnostic socio-foncier des sites. - 5 ententes foncières établies et validées pour 222 familles
Appropriation par les acteurs locaux de la démarche d'aménagement concerté des eaux de surfaces	Diagnostic communal de la gestion des ressources naturelles Maîtrise d'ouvrage assurée par le Comité de développement local Recrutement d'un animateur supplémentaire par la commune pour porter le projet (suivi des chantiers, suivi agronomique et foncier) Accompagnement méthodologique du bureau d'études et de l'animateur	- Caractérisation des 9 bassins versants de la commune lors du diagnostic (cartographie, état de dégradation et usage des ressources) - Dépôt de nouveaux projets d'aménagement des eaux de surface auprès de bailleurs par la commune, sans l'appui du GRDR, en se basant sur le diagnostic initial (autres bassins versants) - Mise en place de 4 comités de suivi des barrages - Bureau d'études reconnu en tant qu'expertise locale pour la région (méthodologie proposée à d'autres partenaires) - Expérience diffusée par le maire (Forum social de Dakar 2005)

3 • Capitalisation

> L'aménagement intégré de bassin versant

- Suite aux constats des faibles impacts et du peu de durabilité des réalisations passées (gros ouvrages isolés, fortement soumis à l'érosion), le projet a cherché à définir un programme d'aménagement à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs, compte tenu de la diversité des enjeux et des jeux d'acteurs sur un territoire aménagé, il est pertinent de travailler sur des Unités Territoriales d'Aménagement (UTA), choisies par les instances de concertation selon des critères de dégradation de l'environnement mais tenant également compte de la cohésion sociale des populations. L'aménagement des eaux de surface est en général abordé uniquement sous l'angle géographique et technique et ne prend pas en compte ces dimensions sociales.
- L'usage de la cartographie comme support d'animation permet une bonne visualisation du territoire par les acteurs concernés et ouvre des espaces de rencontre et de dialogue. La difficulté réside dans le temps nécessaire à cette démarche participative (1 an d'étude), et dans la compréhension des cartes par les populations (ceci nécessite une certaine formation).

> La prise en compte des enjeux socio-fonciers

- Sur le plan régional, la mise en place du diagnostic foncier et des ententes foncières obligatoires avant aménagement est innovante. La cartographie au moyen de système d'information géographique du parcellaire et de la zone d'influence de l'ouvrage, ainsi que le fort accompagnement en animation, permettent de désamorcer les conflits, d'annuler au besoin certaines actions trop conflictuelles, et de prévoir avant aménagement les retombées attendues. Sur cette base, le village peut réfléchir à la gestion du bas-fond après aménagement (sécurisation de l'accès à la terre pour les statuts fonciers faibles). La répartition foncière post-aménagement est validée par les instances de concertation et les autorités locales.

>>

3 • Capitalisation (suite)

- L'acceptation du diagnostic foncier et de l'entente par les villages correspond à un point critique de la méthodologie et demande beaucoup de sensibilisation pour franchir cette étape. Les expériences menées ont montré que les villages sont prêts à négocier la question foncière et que les points de conflits potentiels pourront être dépassés.

L'usage de la carte a également rencontré de nombreuses réticences dans tous les villages, car les cartes peuvent être perçues comme un révélateur de la situation socio-foncière du village. Elle crée un espace de revendication, et peut entraîner une rigidification d'un système traditionnel d'accès aux terres de cultures. Il a été nécessaire d'effectuer de nombreuses missions de sensibilisation auprès du Comité de Développement Local et des villages pour expliquer l'intérêt et les enjeux de cette étude.

> L'apprentissage de la maîtrise d'œuvre et une répartition efficace des responsabilités

- La Commune et les Instances de concertation ont assumé la responsabilité du projet (validation des sites, choix du bureau d'études, responsabilité dans les problèmes rencontrés, approvisionnement des chantiers...). L'achat des matériaux par la Commune, par son manque d'expérience, a souvent occasionné des retards dans le déroulement des chantiers ou des dépassements budgétaires (charges incomplètes de matériaux par exemple), mais l'accompagnement rapproché de l'animateur a permis de finir le projet dans les temps. Le bureau d'études a tenu le rôle d'assistant à maître d'œuvre et a assuré le suivi des chantiers. Il a apporté un conseil efficace à la commune. Cette tâche n'a pas été toujours facile car il est plutôt habitué au rôle de maître d'œuvre. En effet, la construction des ouvrages était en grande partie réalisée par les villageois, et non par des ouvriers embauchés à la tâche par le bureau d'études, du coup, un flou apparaissait parfois dans le partage des responsabilités (commune, bureau d'études) en cas de mauvais avancement du chantier. Le GRDR a apporté un appui de conseil permanent au bureau d'études et à la commune : il a travaillé sur la méthodologie et le suivi de la mise en œuvre du projet. Aujourd'hui, la commune continue des projets d'aménagement des eaux de surface, sans l'appui du GRDR, et le bureau d'études est devenu une référence au niveau régional.

> Points à approfondir

- Articulation agriculture / élevage dans les projets d'aménagement des eaux de surface (divagation animale lors de la mise en culture)
- Capacité sociale des populations à mettre en valeur les ouvrages
- Animation régulière du processus socio-foncier au cours du projet (délai relativement long entre le diagnostic foncier et la première mise en valeur).

Nom de la structure GRDR –Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural

Statut de l'organisation Association loi 1901

Zone d'intervention : Bassin du Fleuve Sénégal (cellules de Kaedi et Sélibaby en Mauritanie, cellule de Bakel au Sénégal, cellule de Kayes au Mali) et Casamance en Afrique (cellule de Ziguinchor) ; France (Régions Ile de France, Haute Normandie et Nord Pas de Calais).



Objectifs de la structure pour la Lutte Contre la Désertification

Maîtrise locale de la décision et de l'action pour une amélioration durable des conditions de vie des populations conforme à leurs aspirations et basé sur une mobilisation des ressources locales.

Contacts

- Mauritanie
Yacoub Diarra – Chargé de mission Sécurité Alimentaire
GRDR BP 91 – Sélibaby – Mauritanie
Tel : +(222) 534 43 47
Email : yacoub.diarra@grdr.org

- France
Olivier Le Masson – Coordinateur des programmes double espace GRDR
GRDR – 66/72 rue Marceau – 93109 Montreuil Cedex – France
Tel : (33) 01.48.57.75.80
Email : olivier.lemasson@grdr.org
Tel : +01.48.57.75.80
Email : yacoub.diarra@grdr.org